

Transmis en Préfecture le : 26 AVR. 2023

N° Identifiant : 026-212600589-2023-0426-2023-068-DC-SCP-AU

Publié au 04/05/2023 au 03/07/2023

**DÉPARTEMENT DE LA DRÔME  
VILLE DE  
BOURG-LÈS-VALENCE**

**DÉCISION DU MAIRE  
2023-068-DC-SCP**

**Le Maire de BOURG-LÈS-VALENCE,**

**Vu** les dispositions de l'article L.2122-22 4° du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du Code de la commande publique, notamment son article 6 prorogeant jusqu'au 31 décembre 2024 la mesure temporaire issue de l'article 142 de la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 de simplification et d'accélération de l'action publique permettant de conclure un marché de travaux sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 euros HT,

**Vu** le Code de la commande publique,

**Vu** la délibération du Conseil municipal en date du 24 novembre 2020 portant délégation de pouvoir au Maire, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadre et leurs marchés subséquents, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, quels qu'en soient l'objet, le mode de passation ou le montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**Vu** l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des prestations commandées.

**CONSIDÉRANT** que la commune a pour projet de faire procéder à des travaux d'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU GIRATOIRE NORD,

**CONSIDÉRANT** que cette consultation est divisée en deux lots :

- lot n° 1 Terrassement et réseaux
- lot n° 2 Plantations

**CONSIDÉRANT** que les offres de EIFFAGE ROUTE Agence Isardrome (26500 Bourg-lès-Valence) pour le lot n° 1 et PALMIERS PRESTIGE (26250 Livron-sur-Drôme) pour le lot n° 2 apparaissent pertinentes et économiquement avantageuses.

## **DÉCIDE**

**Article 1** : de conclure un marché sans publicité ni mise en concurrence pour le lot n° 1 Terrassement et réseaux de l'opération d'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU GIRATOIRE NORD avec :

EIFFAGE ROUTE  
Agence Isardrome  
9027A rue Louis de Broglie  
26500 BOURG-LÈS-VALENCE

pour un montant de 34 360,54 € HT soit 41 232,65 € TTC.

**Article 2** : de conclure un marché sans publicité ni mise en concurrence pour le lot n° 2 Plantations de l'opération d'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU GIRATOIRE NORD avec :

PALMIERS PRESTIGE  
102 rue des entrepreneurs  
ZA de Fiancey  
26250 LIVRON-SUR-DRÔME

pour un montant de 37 880,65 € HT soit 42 070,25 € TTC.

Transmis en Préfecture le :

N° Identifiant : 026-212600589-

-2023-068-DC-SCP-AU

Affiché le :

**Article 3** : Les voies et délais de recours sont les suivants :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé jusqu'à la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R.551-7 du CJA.
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

**Article 4** : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte

Fait à Bourg-lès-Valence le 26 AVR. 2023

Le Maire



Marlène MOURIER